

PROCES - VERBAL

=====

de la réunion du Syndicat Intercommunal
pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

le LUNDI 19 OCTOBRE 2020 à 17 H 00
Salle des Séances de la Communauté d'Agglomération
Forbach Porte de France

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Jean-Bernard MARTIN, Président :

MM. DE NICOLO - PIVEC (BENING-LES-SAINT-AVOLD) – M. JOCHUM (BETTING) - Mme MALINI – M. PRODOHL (FOLKLING) – M. SPRENGER (FORBACH) – M. DINE - Mme KARAS (FREYMING-MERLEBACH) – M. KREVL (HOMBOURG-HAUT) - M. DRUT (MACHEREN) - MM. STEPIEN - PEDROTTI (MORSBACH) – MM. KOENIG - KAISER (PETITE-ROSSELLE) – MM. BINTZ - VERRI (ROSBRUCK) – M. HELFENSTEIN (SAINT-AVOLD)

Absent(e)s et excusé(e)s : M. SCHOULLER (BETTING)
M. MAACHE (COCHEREN)
Mme NOWAK (FORBACH)
Procuration SPRENGER
M. TUMOLO (HOMBOURG-HAUT)

Absent(e)s : Mme MARTINEZ (MACHEREN)
M. GAUDIG (SAINT-AVOLD)

Assistent en outre : M. ALBERT, ARTELIA
Mme MARCOU, DGFIP
M. TELATIN, Directeur Technique
Mme DRUI, Assistante de Direction

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2020
2. Programme de renaturation sur la « Merle »
3. Diagnostic Rosselle 2
4. Déversoir d'orages Saint-Avoid - Renaturation
5. Plan pluriannuel d'entretien 2018-2022
6. Marché d'entretien courant
7. Divers



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre est adopté à l'unanimité.



2. Programme de renaturation sur « la Merle »

Par délibération en date du 2 février 2017, le SIEAR a décidé de confier une mission de maîtrise d'œuvre au Bureau d'Etudes ARTELIA pour réaliser un programme de renaturation de la « Merle ».

Ce projet, pour répondre aux exigences de la loi sur l'eau, a nécessité, outre les études réglementaires, des informations sur la nature des sols ainsi qu'une étude faunistique et floristique.

Le dossier a été déclaré complet par les Services de la Direction Départementale des Territoires le 18 septembre 2020 et mis à l'enquête publique.

Cette dernière se déroulera sur la commune de FREYMING-MERLEBACH pour une durée de deux mois.

Après avis du Commissaire-Enquêteur et passage au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), il sera procédé à l'appel d'offres correspondant, ce qui devra permettre le démarrage de l'opération durant le 1^{er} semestre 2021.

Le coût de ce projet est estimé à 750 000 € TTC.

Il a été demandé au Bureau d'Etudes ARTELIA de venir présenter le projet.

Le Comité Syndical prend acte.

°
° °

3. Diagnostic Rosselle 2

Par délibération en date du 7 décembre 2018, le SIEAR a confié au Bureau d'Etudes ARTELIA, une étude diagnostic dont les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Améliorer les potentialités écologiques et l'attractivité du milieu
- Mettre en valeur le potentiel écologique du cours d'eau et de son milieu associé
- Atteindre les objectifs de bon état écologique imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Le périmètre de l'étude concerne l'ensemble du bassin versant de la Rosselle.

Ce projet a été découpé en 28 tronçons homogènes ne présentant pas de rupture majeure dans leur fonctionnement ou leur morphologie.

Les actions menées dans le cadre de ce programme seront les suivantes :

- Restauration du lit mineur
- Renaturation du lit mineur
- Stabilisation des berges par technique végétale
- Lutte contre les espèces invasives
- Restauration de la continuité écologique
- Préservation des zones humides

Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 2,7 M€ TTC.

Il a été demandé au Bureau d'Etudes ARTELIA de venir présenter le projet.

Le Comité Syndical prend acte.

°
° °

4. Déversoir d'orages Saint-Avold - Renaturation

Par délibération en date du 5 juillet 2017, le SIEAR a confié au Bureau d'Etudes ARTELIA, une étude pour la remise en conformité du déversoir d'orages situé à proximité du CORA de LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD.

Le coût est estimé à 38 022 € TTC répartis de la manière suivante :

- Prise en charge SIEAR 16 995 € TTC
- Prise en charge ENERGIS 21 027 € TTC

Dans l'attente de la mise en conformité du déversoir d'orages par la Société ENERGIS, ces travaux devraient intervenir durant le 1^{er} trimestre 2021 et permettre de procéder à la renaturation des berges de la Rosselle dans la foulée.

Il a été demandé au Bureau d'Etudes ARTELIA de présenter ce projet.

Le Comité Syndical prend acte

°
° °

5. Plan pluriannuel d'entretien 2018 - 2022

Par délibération en date du 19 mars 2012, le SIEAR a décidé de mettre en place, pour la pérennisation des travaux réalisés dans le cadre du programme de renaturation de la Rosselle, un plan pluriannuel d'entretien sur 5 ans.

Ces travaux ont été étendus aux affluents par arrêté préfectoral en date du 23 avril 2013. Le marché en cours, confié après appel d'offres à l'entreprise BK Environnement, sera échu en 2022.

Le montant réalisé dans le cadre de ces travaux représente une enveloppe depuis sa mise en œuvre de 138 000 € T.T.C.

Les travaux sont financés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau et 25 % par le Conseil Départemental sur une base de 3 000 € le kilomètre.

Le Comité Syndical prend acte

°
° °

6. Marché d'entretien courant

La Rosselle et ses affluents sont régulièrement obstrués par des chutes d'arbres et des embâcles divers.

Pour permettre des interventions rapides, le SIEAR a décidé la mise en place d'un marché à bons de commande pour la période de 2016 à 2020. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise SETHY. Un nouveau marché sera lancé pour la période 2021-2024.

Le montant des travaux réalisés dans le cadre du marché s'élève à 298 938,54 €.

Le Comité Syndical
décide

- de procéder à la consultation correspondante
- d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce marché et d'éventuelles décisions de poursuivre
- de solliciter le concours financier de l'Etat, de la Région et du Département.

Délibération adoptée à l'unanimité

FIN DE LA SEANCE : 18 H 50



Le Président :


Jean-Bernard MARTIN
Maire de COCHEREN